

ANNÉE  
2026



ACCUEIL DE LOISIRS  
ROCHECORBON

# Le projet pédagogique Accueil vacances scolaires de Février



---

*SOMMAIRE*

---

I. **Présentation générale de la commune de Rochecorbon**

II. **Le projet éducatif**

III. **Présentation de l'accueil de loisirs**

1. La structure et les locaux

2. La capacité d'accueil

3. Présentation d'une journée type

4. Les modalités d'inscription

5. La restauration et le transport

6. Présentation de l'équipe

IV. **Le projet pédagogique construit en équipe**

V. **Informations diverses**

## **I. Présentation générale de la commune de Rochecorbon**

Rochecorbon, ville limitrophe de la ville de Tours à l'Ouest et de Vouvray à L'Est, est située sur la rive droite de la Loire, dans le canton de Vouvray. La commune s'étend sur 1678 ha et bénéficie d'une situation géographique stratégique.

Sa situation est attractive : 1h de Paris en TGV et proximité directe avec les autoroutes A10 et A85. La ville de Rochecorbon a intégré l'agglomération de Tours en Janvier 2014, devenue en Mars 2017 Tours Métropole Val de Loire.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, la commune de Rochecorbon comptabilise 3162 habitants.

Le nombre d'enfants scolarisés, pour l'année 2022/2023, sur la commune de Rochecorbon était de 272 (dont 95 en maternelle et 177 en élémentaire).

La commune de Rochecorbon dispose de nombreuses ressources sur son territoire en lien avec la vie sportive, culturelle, associative, scolaire, extra-scolaire, extra-professionnelle qui est un atout considérable pour les enfants, les parents, les enseignants et les animateurs.

La commune dispose sur son territoire :

- d'un multi-accueil de 30 places
- d'une école maternelle et élémentaire : 4 classes en maternelle et 7 classes en élémentaire
- d'un accueil de loisirs sans hébergement
- d'une maison de retraite
- d'un conseil municipal des jeunes

- de plusieurs sites sportifs : un gymnase, un dojo, deux courts de tennis extérieurs, deux terrains de football, un terrain multisport, un terrain de pétanque et une aire de fitness
- de plusieurs sites culturels : une médiathèque, une école de musique, Vodanum (salle de spectacle et de locaux culturels), riche patrimoine de châteaux et de maisons de maître, parc de la Gloriette (à Tours sud)
- de nombreuses associations culturelles et sportives : football, tennis, basket, pétanque, judo, capoeira, théâtre, danse, yoga, informatique, histoire de la commune, scrabble, etc)
- de commerçants
- d'un site privé ludique
- de sites naturels : les bords de Loire, les bords de Bédoire, les vignes, les habitations troglodytiques

## **II. Le Projet Educatif**

La commune de Rochecorbon s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation. Cette politique volontariste et ambitieuse s'est construite avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des familles, l'accueil de loisirs de Rochecorbon privilégie les axes de travail suivants :

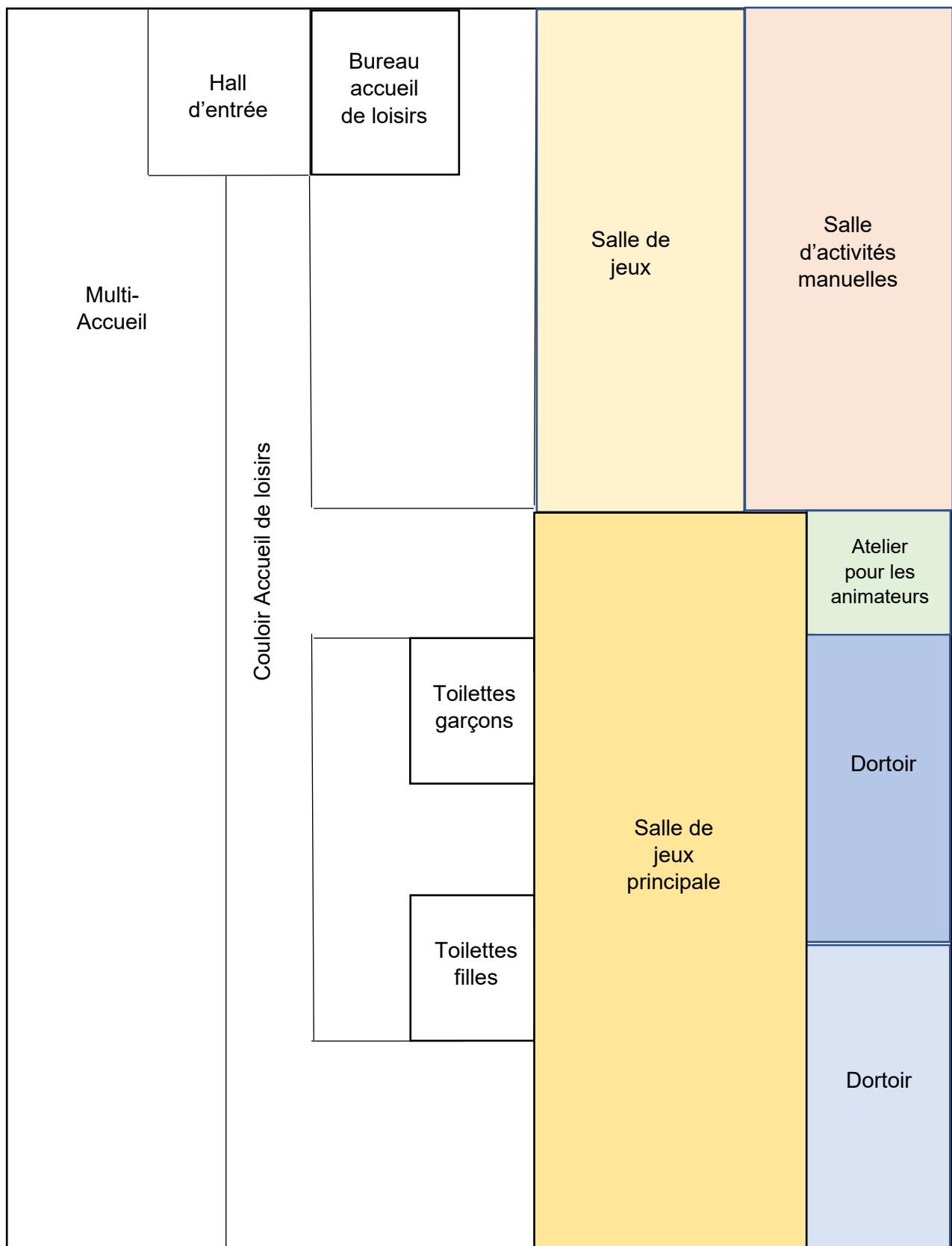
- La co-éducation
- Développer la créativité et l'autonomie des enfants
- Participer à des projets collectifs
- Favoriser le vivre-ensemble : notion de tolérance, partage, bienveillance, etc
- Découverte de la vie culturelle et associative du territoire

### **III. Présentation de l'accueil de loisirs**

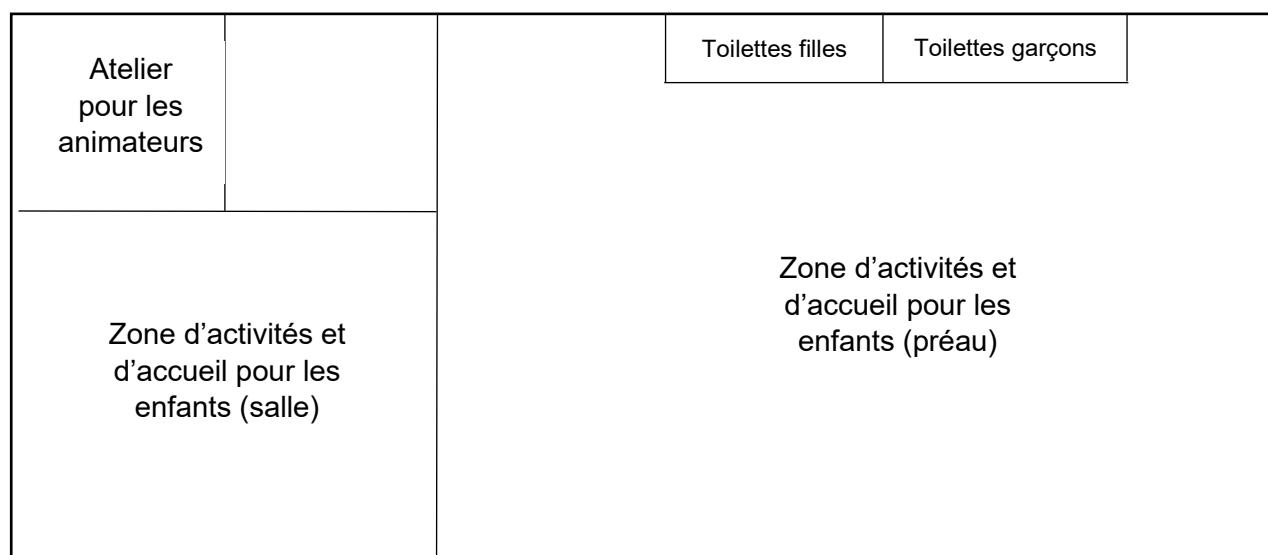
#### **1. La structure et les locaux**

<b>Nom de la structure</b>	ALSH La Terrasse
<b>Adresse</b>	Place du 8 mai 1945 37210 ROCHECORBON
<b>Téléphone</b>	02.47.52.89.09 06.67.20.24.01 02.47.52.61.42 ( <i>groupe scolaire – 6-12 ans</i> )
<b>Mail</b>	alsh@mairie-rochecorbon.fr
<b>Horaires d'ouverture</b>	7h30 – 18h30
<b>Enfants accueillis</b>	3 – 13 ans

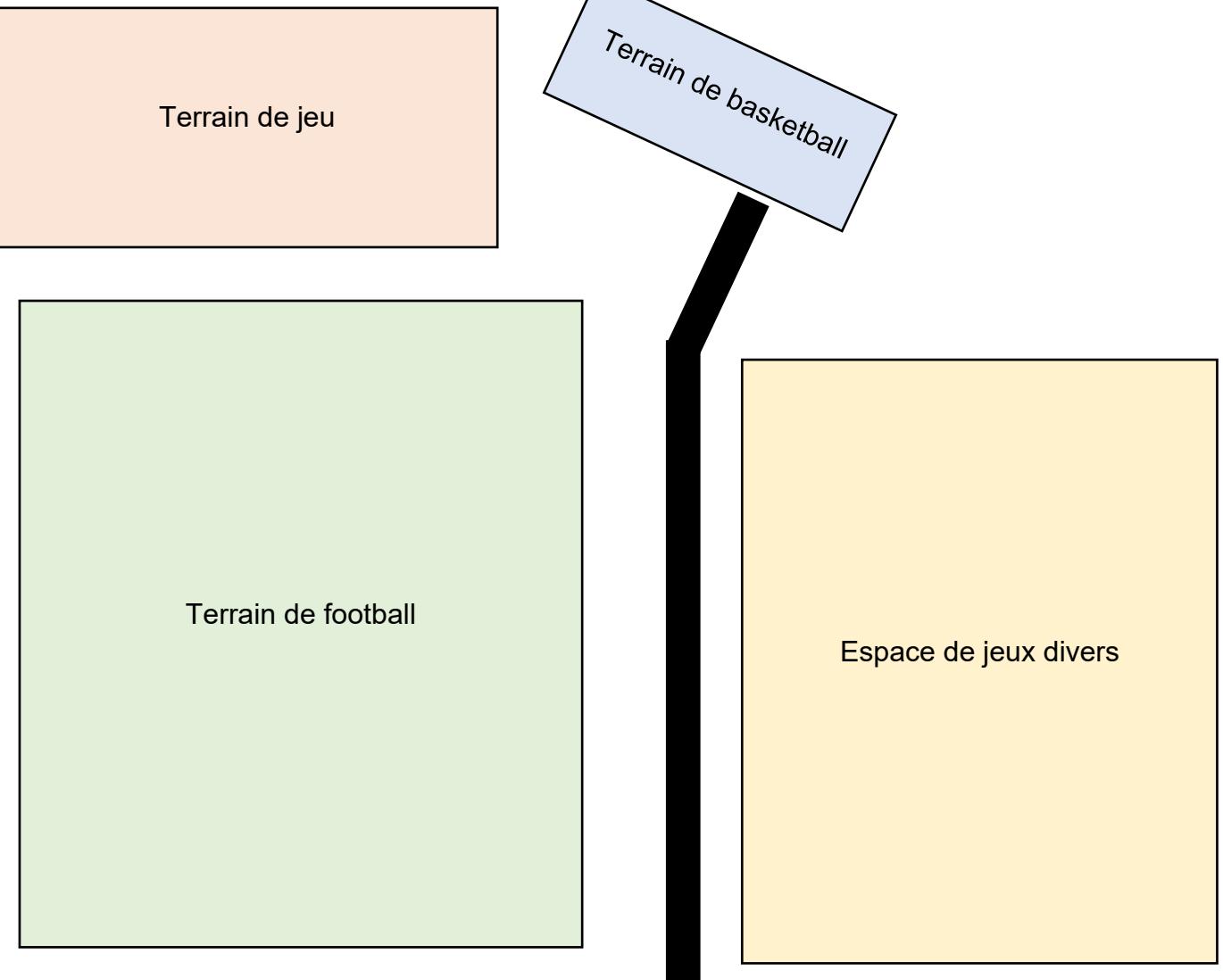
- Locaux La Terrasse : accueil des maternelles de 7h30 à 18h30



- Locaux Groupe Scolaire Philippe Maupas : accueil des élémentaires de 7h30 à 18h30



Cour élémentaire



## 2. La capacité d'accueil

	3 – 6 ans	6 – 12 ans	Total
Vacances	38	60	98

1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de 6 à 13 ans

## 3. Présentation d'une journée type

Accueil selon les modalités suivantes les mercredis et vacances scolaires :

7h30 – 9h00	Accueil échelonné des enfants Jeux libres (exemple : dessins, jeux de société, lecture, etc). Un animateur note la présence de l'enfant puis propose des activités.	
9h00 – 12h00	Appel des enfants et début des animations Ce temps permet de vérifier que tous les enfants ont été notés et il permet également d'annoncer le déroulement de la journée. Chaque enfant est libre de choisir son activité. S'il ne souhaite pas réaliser d'activités manuelles, il peut jouer librement (exemple : jeux de construction, de voitures, poupées, etc)	
12h00 – 12h30	Arrivée des enfants présents pour le repas et l'après-midi Départ des enfants présents uniquement le matin	Repas puis temps calme à partir de 13h15
12h30 – 13h30	Repas	
13h30 – 14h00	Départ des enfants présents le matin et pour le repas Arrivée des enfants présents uniquement l'après-midi	
14h00 – 17h00	Animations ou sieste pour les plus petits Les draps sont fournis par l'ALSH. Le goûter, fourni par l'ALSH, a lieu à 16h15.	
17h00 – 18h30	Départ échelonné des enfants Jeux libres (exemple : dessins, jeux de société, lecture, etc)	

#### **4. Les modalités d'inscription**

Les inscriptions sont obligatoires. Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants :

- Le matin sans repas (de 7h30 à 12h30)
- Le matin avec repas (de 7h30 à 14h00)
- La journée complète (de 7h30 à 18h30)
- L'après-midi avec repas (de 12h00 à 18h30)
- L'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h30)

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font à la semaine.

Lorsqu'une sortie est programmée, les enfants sont inscrits en journée complète.

Les familles peuvent annuler le créneau de réservation 15 jours avant le jour de l'accueil. En cas d'absence imprévue, les familles doivent prévenir l'accueil de loisirs par téléphone ou par mail. Pour ne pas être facturé, un justificatif médical doit être fourni.

#### **5. La restauration et le transport**

La restauration du midi est assurée par un prestataire de service **API Restauration**. La restauration se fait en self pour les plus grands. Les animateurs sont présents pour aider les enfants (couper la viande ou éplucher un fruit par exemple). Ils vérifient que les enfants ont bien goûté à tous les aliments et qu'ils se sont bien hydratés. Tous les enfants doivent prendre obligatoirement l'entrée et le plat. Le fromage et le dessert sont facultatifs.

Le goûter de 16h00 est fourni. Il n'y a pas de collation collective le matin.

En cas de sortie, le transport des enfants, sous la responsabilité de l'accueil de loisirs, est assuré par le mini-bus de la ville de Rochebon ou en bus avec un prestataire extérieur. Le nombre d'enfants est vérifié à chaque point d'étape (monter et descente du bus par exemple). Les animateurs veillent à ce qu'aucun effet personnel ne reste dans le bus.

## 6. Présentation de l'équipe

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Groupe d'âge</b>
PENCREACH	Léa	Directrice	3 – 13 ans
RIBEIRO	Nadège	Directrice Adjointe et Animatrice	3 – 13 ans
NOUVEAU	Violène	Directrice Adjointe et Animatrice	3 – 13 ans
DESSIAUME	Dorine	Animatrice	3 – 13 ans
BIVILLE - GHYSELINCK	Floriane	Animatrice stagiaire BPJEPS	3 – 13 ans
CAPELLE MOINOT	Adeline	Animatrice	6 – 13 ans
CHEVALIER	Teddy	Animateur	6 – 13 ans
VEZIN	Stéphanie	Animatrice	6 – 13 ans
CHAUVIN	Mélisande	Animatrice	6 – 13 ans
LOCHON	Léa	Animatrice	3 – 6 ans
PELTIER	Charlène	Animatrice	3 – 6 ans
PETAT	Mélany	Animatrice	3 – 6 ans

## **IV. Construire son projet pédagogique en équipe**

<b>OBJECTIF(S)</b>	<b>ACTION OU PROJET D'ANIMATION</b>	<b>EVALUATION</b>
Favoriser le vivre-ensemble, la bienveillance et les relations positives entre les enfants	Jeux coopératifs, activités favorisant l'entraide, mise en place de rituels positifs (compliments, valorisation des réussites)	Observation du climat de groupe, qualité des échanges entre enfants, diminution des conflits, capacité à verbaliser des émotions positives
Renforcer les liens entre les différents temps et structures d'accueil (crèche / ALSH)	Temps de rencontre, activités communes adaptées à l'âge, créations artistiques collectives	Implication des enfants dans le projet, répartition des rôles, capacité à créer ensemble, échanges observés entre les structures
Favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives et ludiques	Initiation au Spike Ball, jeux sportifs adaptés, activités favorisant le fair-play et le respect des règles, Séances d'éveil corporel	Compréhension et respect des règles, progression dans la précision des gestes, engagement corporel
Développer la créativité et la découverte de différentes techniques d'expression	Ateliers manuels variés (peinture, collage, modelage, bricolage, récupération), expérimentations artistiques	Diversité des productions, curiosité, capacité à expérimenter et à s'exprimer
<b>Lien avec les objectifs suivants du PEDT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la communication</li> <li>- Favoriser l'inclusion et la mixité</li> <li>- Favoriser la participation et l'engagement de tous les enfants</li> </ul>		

## **V. Informations diverses**

### La sécurité physique et morale :

Les animateurs veilleront à l'application des règles par les enfants afin d'assurer leur sécurité (exemple : circulation des enfants dans les couloirs, ne pas marcher ou sauter sur le muret de l'école, ne pas s'accrocher au grillage de l'école, etc).

Les animateurs prendront les fiches sanitaires, complétées par les familles en début d'année scolaire, en cas de déplacements, de sorties ou d'activités extérieures.

L'échange et la relation qu'entretiendront les animateurs et les enfants sont primordiales pour le bien-être des enfants. Ainsi, il pourra se confier plus facilement et se sentir plus à l'aise dans le groupe.

Les animateurs veilleront à ne pas laisser d'enfants partir seul s'ils ne sont pas autorisés et également, en cas de prise en charge de l'enfant par une autre personne que ses parents, qu'une autorisation parentale a été signée.

### L'hygiène :

Les règles d'hygiène seront respectées tout au long de l'accueil (passage aux toilettes et lavage des mains réguliers dans la journée, avant et après la restauration, se soumettre aux différents protocoles sanitaires, etc).

La prise de médicaments n'est possible que sur prescription médicale. Seul un responsable pourra les administrer.

### Le rôle de la directrice :

- Rôle de médiatrice entre la mairie, le service de l'accueil de loisirs, les enfants et les familles.
- Rôle éducatif : la directrice veille au bon déroulement et au rythme de l'enfant.
- Rôle de formation : elle accompagne l'équipe d'animation dans leur projet. Elle participe à l'évaluation du personnel d'animation.

- Rôle administratif : Gestion de l'accueil sur tous les temps, veiller à la sécurité, veiller au respect de la réglementation de la SDJES.
- Rôle organisationnel : conseiller et soutenir l'équipe dans la préparation et le déroulement des activités. Gestion des horaires de l'équipe.
- Un rôle relationnel : la directrice facilite la bonne gestion d'un groupe, la bonne entente de l'équipe d'animation, est attentive aux besoins des enfants, des familles et des animateurs.

#### Le rôle des animateurs :

- Rôle de référent pour les enfants.
- Rôle d'encadrant : ils accompagneront les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, tout en étant bienveillant et en respectant le rythme de chacun.
- Rôle sécurisant : Veille au respect et à l'application des règles de vie et des consignes de sécurité. En cas de conflits, de tensions ou d'accidents, il en réfère à la directrice.

La consommation de tabac et d'alcool est interdite durant les heures de travail. Le téléphone portable personnel ne sera utilisé qu'en dehors des heures de travail afin de ne pas perturber l'encadrement des enfants. Il est demandé à chaque animateur d'avoir un langage respectueux et courtois envers les enfants et les adultes. Chaque animateur disposera du planning, dont il doit en prendre connaissance.